

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 AVRIL 2022 A 20H30

Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, maire

À l'ouverture de la séance sont présents : LAUFFENBURGER Mathieu, ROHR Agnès, DEMOUCHÉ Sébastien, BOUILLÉ Laurence, BRAUN Cédric, GASCHY Christophe, SCHWOERTZIG Sabrina, VUADELLE Anne-Sophie.

ABSENTS EXCUSES : MONIER Christian (procuration LAUFFENBURGER Mathieu), ZUMSTEEG Vivien (procuration LAUFFENBURGER Mathieu), HEINRICH Rachel (procuration ROHR Agnès)

SECRETAIRE DE SEANCE : SCHWOERTZIG Sabrina

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

028. VENTE DE TERRAIN – SIMLER

017. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2022

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 17/03/2022.

018. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. le Maire donne la parole à Mme Agnès ROHR pour présenter le compte administratif 2021 qui est arrêté aux résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes	373 845,39 €
Dépenses	427 738,95 €
Résultat	53 893,56 €
Résultat reporté de 2021	0,00 €
Résultat Global	-53 893,56 €

Section d'investissement :

Recettes	583 012,32 €
Dépenses	196 799,23 €
Résultat	386 213,09 €
Résultat reporté de 2021	-198 036,36 €
Résultat Global	188 176,73 €

Résultats cumulés **134 283,17 €**

Le Conseil Municipal, en l'absence de l'ordonnateur,

- **APPROUVE** le compte administratif 2021, tel que présenté.

019. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

- **APPROUVE** le compte de gestion, dressé par le receveur, pour l'exercice 2021.

020. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu à ce jour le compte administratif 2020 ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 ;

Constatant un déficit de fonctionnement de **-53 893,56 €** ;

Constatant un excédent d'investissement de **188 176,73 €** ;

DECIDE d'affecter le déficit de fonctionnement de l'exercice 2021, soit **-53 893,56 €** au **c/002 de la section de fonctionnement en dépense**, et d'affecter l'excédent d'investissement soit **188 176,73 €** au **c/001 en recettes d'investissement**.

APPROUVE A L'UNANIMITE

021. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Par délibération du 14 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncier Bâti	21,20 %
Taxe Foncier Non Bâti	38,01 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	16,76 %

Pour rappel à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'a plus été perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) a été transféré aux communes.

Par conséquent, le taux de référence 2021 de TFPB de la commune était de 21,20 % (soit le taux communal de 2020 : 8,03 % + le taux départemental de 2020 : 13,17 %).

Les taux pour l'année 2022 sont présentés aux conseillers :

Taxe Foncier Bâti	21,20 %
Taxe Foncier Non Bâti	38,01 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	16,76 %

Après délibération le Conseil Municipal,

- **APPROUVE A L'UNANIMITE les taux des taxes** pour l'année 2022.
- **CHARGE** M. le Maire de procéder à la notification de cette délibération auprès des services de l'administration fiscale.

022. SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au **Compte 6574** :

- **Restaurant du cœur** **50 €**
- **Association chiens guides d'aveugles** **50 €**
- **Ligue contre le Cancer** **50 €**

Le montant total des subventions allouées par la commune s'élève à :

- **1 000 € au c/ 6574**, dont **150 €** attribués aux associations mentionnées ci-dessus, la somme de 850 € restante pourra être attribuée en cours d'année en fonction des demandes.

ADOpte A L'UNANIMITE

023. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Présentation du budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022 avec les chiffres suivants :

- **Section de fonctionnement** :
 - Dépenses **514 221,00 €**
 - Recettes **514 221,00 €**
- **Section d'investissement** :
 - Dépenses **278 400,00 €**
 - Recettes **278 400,00 €**

ADOpte A 10 POUR 1 ABSENTION

024. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT 2021

M. le Maire donne la parole à Mme Agnès ROHR pour présenter le compte administratif budget lotissement 2021 qui est arrêté aux résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes	0,00 €
Dépenses	122 927,92 €
Résultat	-122 927,92 €
Résultat reporté de 2021	0,00 €
Résultat Global	-122 927,92 €

Section d'investissement :

Recettes	200 000,00 €
Dépenses	0,00 €
Résultat	200 000,00 €
Résultat reporté de 2021	0,00 €
Résultat Global	200 000,00 €

Résultats cumulés **77 072,08 €**

Le Conseil Municipal, en l'absence de l'ordonnateur,

- **APPROUVE** le compte administratif Budget lotissement 2021, tel que présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

025. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET LOTISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

- **APPROUVE** le compte de gestion Budget Lotissement, dressé par le receveur, pour l'exercice 2021.

026. VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2022

Présentation du budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022 avec les chiffres suivants :

- **Section de fonctionnement** :
 - Dépenses **582 575,92 €**
 - Recettes **582 575,92 €**
- **Section d'investissement** :
 - Dépenses **200 000,00 €**
 - Recettes **200 000,00 €**

ADOPTE A L'UNANIMITE

027. VENTE TERRAIN - SIMLER

Lors du conseil en date du 28 janvier 2021 les conseillers ont donné une suite favorable à Monsieur et Madame SIMLER pour l'acquisition de la parcelle de 384m² de la 3^{ème} tranche du lotissement NACHTWEID.

Montant total de la parcelle : 46 080,00€ (soit 12 000,00€ TTC l'are frais de notaire en sus).

Il est demandé aux conseillers de valider le montant de l'acquisition.

ADOPTE A L'UNANIMITE

028. DIVERS ET INFORMATIONS

a) Organisation élections présidentielles

b) Mariages à venir

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Boesenbiesen, le 22 avril 2021

Le Maire, Mathieu LAUFFENBURGER